SERVICES
TECHNIQUES
-°-°-°ADMINISTRATIF
-°-°-°ST/JZ/MP/JDA/SD

## <u>Domaine</u>: VOIRIE / MANIFESTATION REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de SEINE-ET-MARNE -º-º-. Canton de PONTAULT-COMBAULT -º--º-Commune de ROISSY-EN-BRIE

## **ARRETE DU MAIRE N°58/2024**

<u>Objet</u>: Occupation du domaine public par l'association PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public) le vendredi 21 juin 2024.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

**VU** la demande de l'association des parents d'élèves PEEP des Sapins, d'installer son stand sur le parvis devant l'entrée de l'école maternelle et élémentaire les Sapins rue la Pérouse, 77680 Roissy-en-Brie, afin d'exposer et de vendre des gâteaux et friandises,

**CONSIDERANT** que l'exercice d'activités lucratives par l'association lui permet de dégager des bénéfices qui lui permettront de proposer des actions de qualités auprès des élèves,

CONSIDERANT l'intérêt public local à satisfaire à la demande d'occupation sollicitée,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: L'association PEEP des parents d'élèves de l'école des Sapins, est autorisée à occuper le domaine public devant l'école des Sapins le vendredi 21 juin 2024 pour l'installation d'un stand pour la vente de gâteaux et de friandises.

<u>Article 2</u>: L'association veille à laisser un passage libre suffisant pour que les usagers du domaine public puissent continuer à circuler en toute sécurité. Elle garantit la Commune contre tout accident susceptible de se produire du fait de cette occupation.

<u>Article 3</u> : L'association fait son affaire de toutes les autorisations fiscales, administratives ou relative à l'hygiène nécessaires à l'exercice de l'activité envisagée.

<u>Article 4 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 5: MM, Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,

- le Chef de service de la Police Municipale de Roissy en Brie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 06 mars 2024

Pour le Maire, Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets, des travaux et des guartiers

Jonathan ZERDOUN